



Salaire après congé maternité

Par **Mahuded**, le **10/01/2013** à **14:22**

Bonjour,

J'ai fini mon congé maternité le 7/12/2012, et je reprends à mi temps dans le cadre du CPE (congé parental d'éducation)

Je viens d'avoir le virmt de mon salaire de décembre, 285€...

Sachant que mon salaire de base est de 1150€ net/ mois pour 152h/mois, et qu'avec le mi temps je fais 75H/mois.

Si j'ai bien calcul, j'aurais dû toucher 450€ pour les 24 jours

Les 7 jours d'absence de congé mat justifient t'ils les 155 € de perte ?

Parce que si je calcul le salaire horaire net, 4.5€... avec une paye de 285...

Merci!

Par **P.M.**, le **10/01/2013** à **14:28**

Bonjour,

Il n'y a qu'en vérifiant le bulletin de paie et éventuellement en demandant des explications à l'employeur que vous pourrez savoir si le montant viré est exact...